

RESOLUTION A LA SUITE DE L'ASSASSINAT DU BATONNIER MONFERRIER DORVAL

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunissant les barreaux de 47 Etats ayant le français en partage, manifeste son infinie tristesse suite au décès du Bâtonnier Monferrier Dorval, bâtonnier du barreau de Port-au-Prince, lâchement assassiné devant son domicile le 28 août 2020.

Elle rend hommage aux combats du Bâtonnier Monferrier Dorval en faveur du respect des droits fondamentaux, d'une justice rigoureuse et équitable et de l'Etat de droit.

Elle présente ses condoléances émues à la famille du Bâtonnier Monferrier Dorval ainsi qu'au barreau de Port-au-Prince et à la Fédération des barreaux d'Haïti et leur apporte son total soutien.

Elle manifeste sa plus vive indignation et sa grande inquiétude face à un assassinat perpétré contre la personne d'un avocat. Son indignation et son inquiétude sont d'autant plus vives qu'en abattant le bâtonnier, le ou les assassins mettent sciemment en péril l'action menée par le barreau et son chef afin que soient respectées la justice et la dignité humaine.

Elle souligne l'importance de l'article 3 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui garantit à tout individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Elle met en évidence l'absolue nécessité, dans un Etat de droit, qu'un avocat puisse exercer sa profession dans la plus totale sécurité, sans entrave quelconque et sous la protection des autorités.

Elle rappelle à cet égard les Principes de base relatifs au rôle des barreaux, adoptés par le huitième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990, dont le Principe 17 dispose que « *lorsque la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités* ».

Elle fait référence aux résolutions prises à la suite des agressions physiques exercées en octobre 2018 sur quatre avocats du barreau de Port-au-Prince, en décembre 2018 lors de son 33^{ème} congrès tenu à Lausanne en Suisse et en décembre 2019 lors de son 34^{ème} congrès tenu à N'Djamena au Tchad, invitant notamment les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures utiles en vue de permettre aux avocats d'exercer librement leur profession, en assurant leur sécurité et leur protection.

Elle réclame des autorités haïtiennes que toutes les mesures utiles soient prises en vue de :

- Faire toute la lumière sur l'assassinat du Bâtonnier Monferrier Dorval et procéder à l'arrestation et au jugement de ses auteurs ;
- Assurer la sécurité et la protection des avocats haïtiens pour un libre exercice de leur profession.